

À cet égard, la position spéciale du Québec et du Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie est un atout pour notre politique étrangère. Les Canadiens et les Canadiennes ont déclaré au Comité qu'ils veulent que leurs gouvernements travaillent de concert pour faire rayonner l'esprit créatif et le savoir canadiens à l'étranger. Le gouvernement est du même avis.

Le respect des **droits de la personne** a été et demeure un enjeu prioritaire pour les Canadiens et les Canadiennes. De la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme à celle, plus récente, de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada n'a cessé d'être à l'avant-garde des pays cherchant à défendre la dignité et les libertés humaines.

Le gouvernement réaffirme son engagement envers le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce Centre continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs canadiens.

Le gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais également comme un élément crucial pour le développement de sociétés démocratiques et pacifiques. Cette question se pose essentiellement comme suit: de quelle façon pouvons-nous avoir le plus d'influence sur les autres gouvernements afin qu'ils respectent les droits fondamentaux des personnes? Notre objectif, en définitive, n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les droits sont violés par leurs gouvernements, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leur population. Dans chaque situation, notre attitude devra reposer sur une évaluation de plusieurs facteurs et, avant tout, de l'efficacité des outils à notre disposition pour influencer les événements.

Les efforts du Canada pour promouvoir les droits de la personne prendront diverses formes, dont le dialogue et la concertation dans les instances multilatérales.

L'aide au développement est un moyen constructif de promouvoir les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement. Afin d'atteindre ses objectifs, le Canada continuera de travailler avec ses partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et les organisations multilatérales. Le programme d'aide soutiendra diverses activités. Par exemple, les initiatives de rétablissement de la paix et de réconciliation, la sensibilisation aux droits de la personne, l'élargissement de l'accès aux recours juridiques, et le renforcement des législatures et des systèmes judiciaires, enfin, l'accroissement de la capacité des organisations et des autres représentants de la société civile de participer pleinement et efficacement à la prise de décisions dans leurs pays.

Le gouvernement pourrait recourir à des mesures spéciales touchant le commerce et l'aide s'il constate des violations flagrantes, systématiques et persistantes des normes internationales de droits de la personne. L'aide canadienne, par exemple, ne doit en aucun cas récompenser ou donner l'impression de récompenser ce genre de comportement. Plusieurs moyens peuvent être utilisés à cette fin, comme l'a indiqué le Comité. Le gouvernement étudiera chaque cas